

Nantes, le 28 février 2020

RÉGION ACADÉMIQUE  
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

LE RECTEUR DE RÉGION ACADÉMIQUE  
RECTEUR D'ACADÉMIE  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Le Recteur de la Région académique  
Pays de la Loire et de l'Académie de Nantes,  
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des  
établissements d'enseignement privés

s/c Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
d'Académie, Directeurs académiques des Services  
de l'Éducation nationale

**objet : Coronavirus COVID-19.**

Le caractère très évolutif de l'épidémie de COVID-19 nécessite de la part de chacun (personnels, familles, élèves) la plus grande attention à l'égard des préconisations gouvernementales. Je vous demande donc de consulter très régulièrement les sites internet gouvernementaux qui sont actualisés autant que de besoin :

- [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
- [solidarites-sante.gouv.fr](http://solidarites-sante.gouv.fr)
- [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (Conseils aux voyageurs)
- [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)

**Voyages scolaires**

Le site [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) (« Mesures prises par le Ministère de l'Éducation nationale ») précise :

« *L'ensemble des voyages scolaires de ou vers les zones où circule le virus : Chine continentale, Hong Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, régions de Lombardie et de Vénétie en Italie sont suspendus.* »

**Pour les personnes revenant des zones à risque**

Les zones à risque sont régulièrement actualisées sur le site de Santé Publique France ([www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)). Le 27 février, cette liste était la suivante : Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), Singapour, Corée du Sud, Iran, Italie (Régions de Lombardie, Vénétie et Emilie-Romagne).

Pour toutes les personnes ayant séjourné dans les zones précédemment citées où circule activement le virus, le Ministère des Solidarités et de la Santé préconise les mesures suivantes :

- « *Surveillez votre température 2 fois par jour ;*
- *Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;*
- *Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir ;*
- *Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;*



2/2

- Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...);
- Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...);
- Evitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...).

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, les personnes sont invitées à :

- Contacter rapidement le SAMU centre 15 en signalant le voyage ;
- Eviter tout contact avec leur entourage et conserver leur masque ;
- Ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital. »

**En conséquence et sur les recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé, les enfants qui reviendraient de ces destinations ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée pendant les 14 jours qui suivent leur retour ;** ils sont soumis aux mêmes préconisations que celles rappelées ci-dessus. Je vous remercie d'informer les familles de ces dispositions dans les plus brefs délais.

**De même, les personnels relevant du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, dès lors qu'ils reviennent des zones à risque, sont soumis aux mêmes préconisations.** Dans ce cas, les personnels doivent se rapprocher du service gestionnaire de leur dossier administratif et financier. Pour autant, ces personnels restent en activité et assurent la continuité pédagogique à distance, via notamment l'espace numérique de travail de l'établissement.

William MAROIS

*Copie : Messieurs les Directeurs diocésains de l'enseignement catholique.*